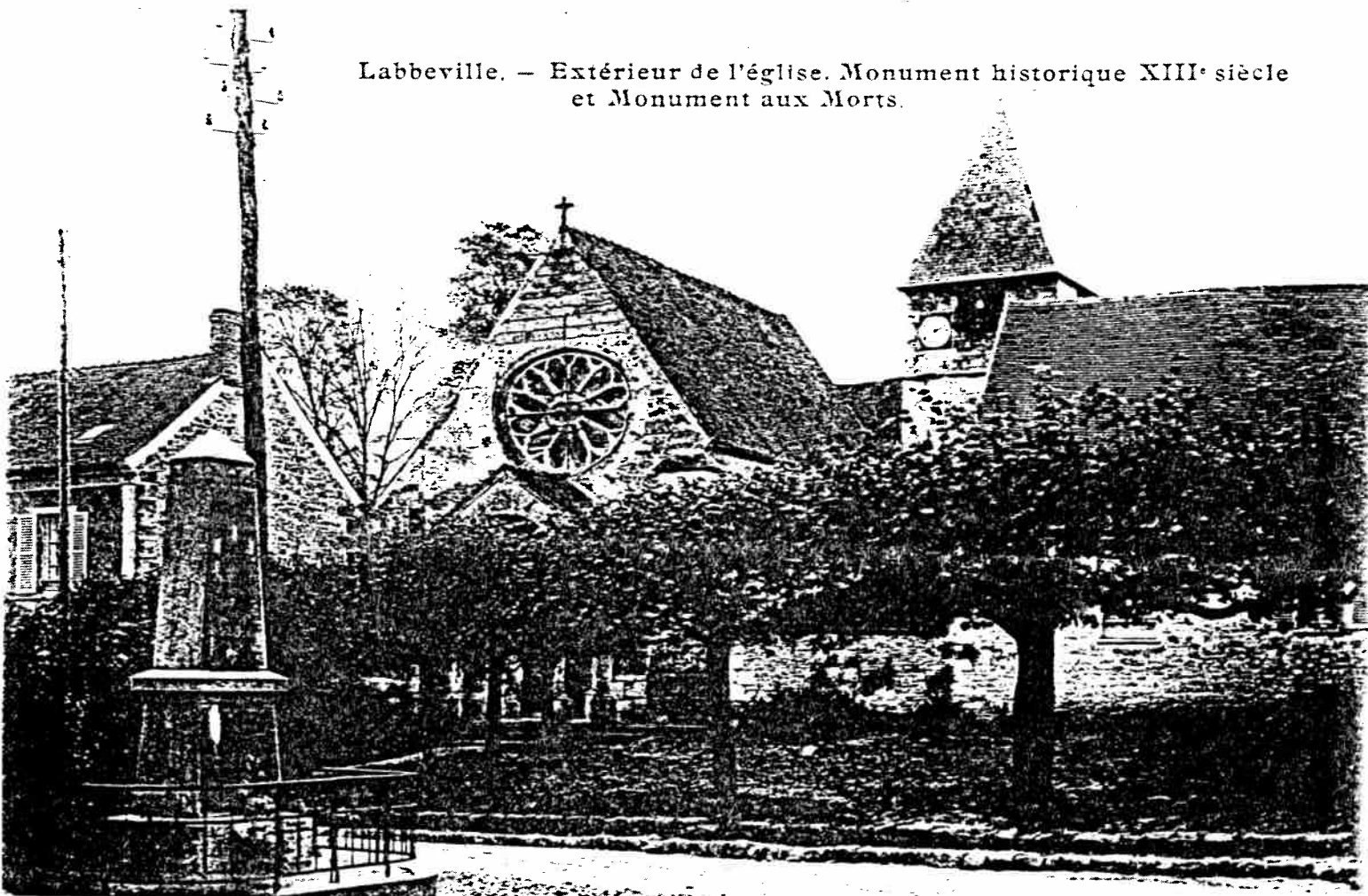


**B.I.M N° 13**

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

Labbeville. – Extérieur de l'église. Monument historique XIII<sup>e</sup> siècle et Monument aux Morts.



*Les beaux jours et le soleil étant de retour, l'Equipe Municipale a le plaisir de vous faire part de l'inauguration officielle de la Mairie en présence des autorités qui nous ont aidé à mener à bien ce projet (Préfecture, Conseil Général, Conseil Régional...)*

*Tous les habitants de la commune y sont cordialement conviés, nous vous espérons donc nombreux le samedi 19 juin à 11 heures, un cocktail fera suite aux discours d'usage.*

*Le Maire  
Lyne RENARD*



## BUDGET 1999

Les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie sont terminés ainsi que les travaux d'étalement du clocher, de réfection du mur du cimetière qui ont également été réalisés en 1998.

Le montant total de ces travaux a été de 1.757.680,79 F.

Cette année le budget 1999 est donc présenté sans augmentation de taxes, ce budget 1999 sera donc plus modeste aucune dépense importante d'investissement n'ayant été prévue (reste l'imprévu) hormis le remplacement de la chaudière chauffant les locaux de l'ancienne mairie et du Foyer Rural, l'acquisition de logiciels informatiques, la pose de grille d'aération dans les logements communaux afin de résoudre les problèmes de condensation qui persistent depuis l'installation des nouvelles fenêtres isolantes.

Toutefois, Il faut noter que des travaux de point à temps (rebouchage des trous sur la chaussée) qui ne peuvent faire parti des dépenses d'investissement seront effectués pour un montant approximatif de 60.000,00 Frs.

Un programme TRASER a été évoqué dans plusieurs séances du Conseil Municipal, celui-ci pourrait être mis en place en fin d'année pour l'année prochaine. Les travaux pourraient concernés la route d'Hérouville et le chemin Boury,

Il est vrai que plusieurs autres voies communales seraient à refaire mais le coût trop important des travaux nous impose un choix (en 1991/92 les travaux route d'Hérouville/rue Chantepie se sont élevés à 624.905,82 F. La subvention TRASER ne couvrant que 40 % des dépenses, le reste est à la charge de la commune.

Par ailleurs, Il ne faut pas perdre de vue que des dépenses conséquentes, telles que la création d'un gymnase au collège d'Auvers, la rénovation ou la création d'une nouvelle piscine à Génicourt menacent de peser lourdement sur un/des prochains budgets sans que nous puissions nous y soustraire.

Certaines participations accordées aux associations (Aides ménagères, Soins infirmiers, Foyer Rural etc... ) ont été créée ou modifiée, à savoir, l'association des Aides Ménagères représentée par Monsieur PIERENS, Président, qui a demandé une aide exceptionnelle afin de pouvoir reconstituer un fond de roulement en trésorerie et améliorer la gestion de l'association. Ce fond de roulement permettra notamment d'assurer le règlement des salaires des Aides Ménagères en fin de mois qui jusqu'à présent étaient rémunérées avec un certain retard. A titre exceptionnel, un montant de 2.000,00 F. supplémentaire a donc été inscrit au budget 1999

Par ailleurs, le Centre de Loisirs des 3 villages dont les locaux sont sur la commune d'Hédouville sollicite cette année le versement d'une participation complémentaire des communes (le Syndicat Scolaire versant déjà une participation annuelle au titre des 3 communes ).

Suite au décès de Monsieur James LEGRAND, Monsieur LARSONNIER a repris la présidence de l'association du Centre de Loisirs des 3 villages et a fait savoir à chaque commune concernée (y compris Nesles la Vallée) qu'en raison du nombre croissant des enfants fréquentant le centre de Loisirs, l'association devait faire face à des dépenses supplémentaires en personnel d'animation pour faire fonctionner le centre dans des normes règlementaires.

Un montant de 3.000,00 F a donc été dégagé et inscrit au budget de cette année pour aider l'association. Cette participation ponctuelle, ne peut être considérée comme étant acquise et donc renouvelable d'année en année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé le vote sans augmentation des taxes pour 1999 , celles-ci demeurent donc au taux suivants :

## NE SONT PAS COLLECTES

- 1° Les déchets verts (branches, gazons...)
- 2° Les gravats
- 3° Les produits explosifs (bouteille de gaz...)
- 4° Les produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture, huiles moteurs...)
- 5° Les objets dont le poids est supérieur à 50 Kg ou dont les dimensions excèdent
  - \* Longueur : 1,75 m
  - \* Largeur : 1,50 m
  - \* Hauteur : 0,50

(vous devez donc sectionner les objets de taille supérieure)



## TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET D'ELAGAGE

**RAPPEL :** Il appartient à chaque riverain d'entretenir les trottoirs et talus lui appartenant, de procéder à l'élagage des arbres et autres végétations débordant sur la voie publique et les chemins communaux.

Certains trottoirs sont tellement envahis d'herbes, de chardons, de lierre que cela oblige les piétons à emprunter la route. La visibilité extrêmement réduite par les branches qui débordent de certaines propriétés sur la voie publique, rend la circulation des cars de ramassage scolaire et des véhicules d'un certain gabarit difficile et dangereuse (pensons à nos enfants !...)

En cas d'accident il est bien évident que le riverain du trottoir ou de la voie publique verra sa responsabilité engagée.

Par ailleurs, il est également rappelé que les trottoirs sont réservés aux piétons, ils ne sont pas des lieux de stationnement ou de dépôt en tout genre, faisons là, une fois encore preuve de civisme...

Un arrêté qu'il est bon de rappeler en cette période de tonte intensive...  
(extrait de l'arrêté préfectoral en date du 22 janvier 1992)

-ARTICLE 10 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment tondeuses à gazon,

tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables  
de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 19 H 30

- les samedis  
de 9 H 00 à 13 H 00 et de 16 H 00 à 19 H 00

- les dimanches et jours fériés  
de 16 H 00 à 19 H 00

Les samedis, dimanches et jours fériés sont aussi pour certains des moments de détente, de calme où l'on a envie de respirer un peu, respirer mais... pas forcément les odeurs de fumée d'un tas de détritus qui brûle (végétaux ou autres)

## FETE CANTONALE A LABBEVILLE

Cette fête aura lieu cette année sur le territoire de notre commune, dans le domaine de Brécourt, le 19 septembre.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à organiser cette manifestation. Merci de bien vouloir vous faire connaître en Mairie

## ETAT CIVIL

### MARIAGES

PATTE David et MUTEL Sandrine  
le 3 avril 1999

LEGUAY Philippe et COIC Marie Eliette  
le 17 avril 1999

Toutes nos félicitations et tous nos voeux  
de bonheur aux époux

## PERMANENCE EN MAIRIE

Dans le cadre des permanences assurées dans les mairies de la circonscription, Monsieur Philippe HOULLON, Député du Val d'Oise, vous informe qu'il assurera une permanence en Mairie de LABBEVILLE, le vendredi 2 juillet de 18 H 30 à 19 H 30.

Taxe Habitation : 11,09 %

Taxe Foncière Bâti : 10,11 %

Taxe Foncière Non Bâti : 48,73 %

Le produit fiscal attendu est donc de 794.694,00 F.

Le Budget Primitif 1999 adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal se présente ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2.048.892.00 F.
RECETTES	2.698.892,00 F.
dont report excédent 98	816.984,00 F.

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	742.971,00 F.
RECETTES	815.688.00 F.



#### INSCRIPTION SCOLAIRE MATERNELLE RENTREE 1999

L'inscription des enfants en maternelle pour la rentrée 1999 aura lieu à l'école de LABBEVILLE le :

**VENDREDI 21 MAI DE 16 H 30 A 18 H.**

**SAMEDI 22 MAI DE 9 H A 12 H**

Merci de vous munir des documents suivants :

- une fiche d'état civil ou du livret de famille
- un certificat médical
- un carnet de santé
- un certificat d'inscription délivré par la mairie de votre lieu de résidence



#### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous remercions tous les habitants de la commune qui se sont prêtés de bonne grâce à cette enquête.

Merci en particulier à Madame Isabelle CALVO, notre agent recenseur, qui a effectué sa mission avec beaucoup de dévouement et de gentillesse, nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats officiels dans notre prochain B.I.M.



#### RECENSEMENT MILITAIRE

#### JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Vous êtes nés en 1983 vous devez penser à vous faire recenser durant le mois de vos 16 ans. Se présenter à la Mairie, muni du livret de famille et d'une carte d'identité.

Il est rappelé que le recensement est obligatoire.



#### PERMIS DE CONSTRUIRE &

#### AUTORISATION DE TRAVAUX

Tout projet entraînant un changement d'aspect extérieur de la maison d'habitation ou bâtiment annexe (ex. ravalement, ouvertures créées ou repeintes,...) aménagement de combles, création d'un garage, abattage d'arbres, création ou modification de portail, etc... doivent faire l'objet d'une demande de travaux, sous peine de sanction de la Direction Départementale de l'Équipement (formulaires disponibles en Mairie)

En raison des congés d'été, il est impératif de déposer vos dossiers au plus vite et ce avant le 15 juillet prochain



#### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**RAPPEL** : Attention ! Le ramassage des encombrants à lieu chaque 4ème **MARDI** du mois (et non la 4ème semaine).

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note que la collecte n'aura pas lieu au cours des mois de **JUILLET** et **AOUT**.